



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le QUATORZE DECEMBRE à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Mmes : ESPIÉ Alain

– COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine - CRESPO Robert - PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique - GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario – MAFFRE Francis – IZARD Jean-Pierre - REY Josiane – SCHMITT Danièle - ALBAR Francine – BOUYSSIÉ François - GASC Isabelle - BRÄNDLI Simon - MERCIER Magali – RAYNAL Bernard - NIETO Michèle – LEGRIS Christian - FROMONT Nicole - SCHARDT René –

EXCUSÉS avec procuration : M. Mmes : PINOL Catherine (procuration à COUCHAT-MARTY Françoise) – CAVALIÉ Gérard (procuration à PERIÉ Jean-Pierre) – ROMERO Nicole (procuration à NIETO Michèle) -

EXCUSÉ sans procuration : M. LEOPARDI Laurent

ABSENTS : M : CILEO Vincent – LELOUP Benoît

Secrétaire de séance : M. GAVAZZI Christian

Date de convocation : 6 décembre 2017 - Date d'affichage : 8 décembre 2017

Titulaires en exercice : 29 Présents : 23 Conseillers avec pouvoirs : 3 Nombre de voix délibératives : 26

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance

I – AFFAIRES FINANCIERES

- | | | |
|------------------|---|---|
| F.COUCHAT-MARTY | 1 | – Attributions de subventions |
| I. GASC | 2 | – Attributions de subventions « Façades » |
| V.DEYMIER | 3 | – Don de l'association SLEC |
| V. DEYMIER | 4 | – Action sociale 2017 |
| F. COUCHAT-MARTY | 5 | – Décisions Modificatives : DM n° 3 Ville – DM n° 2 PV Solaire |
| F. COUCHAT-MARTY | 6 | – Ajustements de Crédits |
| D.NUNES | 7 | – Tarifs 2018 |
| A.ESPIÉ | 8 | – Demandes de subventions TepCV : récapitulatif des actions 2016-2018 et des financements TepCV et Région |
| A.ESPIÉ | 9 | – Implantation de bornes de charge pour véhicules électriques ou hybrides |

II – AFFAIRES GENERALES

- F.COUCHAT-MARTY **10** – Tableau des Emplois
V.DEYMIER **11** – Recrutement d'un vacataire
A.ESPIÉ **12** – Désignation d'un suppléant au Syndicat Pôle des Eaux du Carmausin
D.NUNES **13** – Rapport « Accessibilité »

III – COMMUNICATIONS DU MAIRE

- A.ESPIÉ **14** – Contrat Région 2018-2021 dispositif Bourg-Centre
A.ESPIÉ **15** – Résultat appel à projets Régional – « Energies Coopératives et Citoyennes »

Monsieur le Maire précise que le compte rendu du 16 novembre 2017 sera soumis au vote des élus lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Avant de débiter la séance, Monsieur Jean-Pierre IZARD souhaite faire une déclaration suite au tragique accident qui s'est déroulé en fin d'après-midi sur la Commune de Millas située dans les Pyrénées Orientales. Il propose que la Ville de Carmaux adresse un message de solidarité et de soutien au maire de la Commune de Millas.

Monsieur Alain ESPIÉ indique que la Ville de Carmaux enverra un courrier de soutien au Maire de la Commune de Millas afin que ce dernier transmette les condoléances de l'ensemble des élus de la Ville de Carmaux aux familles endeuillées. Il rajoute que pour les familles, cette épreuve est particulièrement douloureuse en cette période de fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il donnera des éléments d'information au sujet du Forum ENERGAÏ qui s'est déroulé à Montpellier les 13 et 14 décembre 2017 et pour lequel la Ville de Carmaux a envoyé une délégation. Il ajoute qu'il fera un point sur les urgences de Carmaux (FILIERIS).

Désignation d'un secrétaire de séance : Christian GAVAZZI

I – AFFAIRES FINANCIERES

1 – Attributions de subventions :

Madame Françoise COUCHAT-MARTY, 1^{ère} adjointe, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

- **560 €** à l'association des Amis de la Résistance Ségala Tarn Aveyron correspondant au coût d'une plaque commémorative retraçant le devoir de mémoire du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Carmaux,
- **500 €** à l'association WAGGA Cap-en-Ciel pour l'organisation de la fête du vent Buffa Venta qui aura lieu à Cap'Découverte les 15, 16 et 17 juin 2018,
- **250 €** à l'association Passion et Solidarité pour la participation d'un équipage féminin à un rallye raid en Mongolie au mois de juin 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur l'attribution des subventions telles que présentées.

2 - Attributions de subventions « Façades » :

Madame Isabelle GASC rappelle à l'assemblée que la délibération en date du 15 décembre 2016 « Opérations façades » prévoit d'accorder aux propriétaires procédant à la réfection des façades une subvention plafonnée en fonction des plafonds des ressources imposables.

Monsieur le Maire signale que la commission municipale compétente réunie le 20 octobre 2017 a proposé d'accorder une aide pour les propriétaires suivants qui ont effectué les travaux :

- GUILLAUMIN Anny, 9 bld Kennedy :	1 500,00 €
- BAZAN Sébastien, 50 bld Denfert Rochereau :	1 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'attribution des subventions telles que présentées.

3 - Don de l'association SLEC :

Madame Véronique DEYMIER rappelle à l'assemblée que l'association « Savoir Lire Ecrire Communiquer » créée en 2004 pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté avec le français a prononcé sa dissolution le 18 octobre 2017 lors d'une réunion en Assemblée Générale extraordinaire.

Cette structure ayant entièrement procédé aux dernières opérations financières un solde d'un montant de 102,71 € apparaît sur leur compte bancaire. L'association a décidé à la majorité d'en faire don au Centre Social de la Commune de Carmaux.

Madame DEYMIER précise que le Centre Social de Carmaux a repris l'activité de l'association SLEC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le don émanant de l'association « SLEC » à hauteur de 102,71 € et inscrit cette recette au budget communal.

4 - Action Sociale 2017 :

Madame Véronique DEYMIER indique à l'assemblée que la Ville de Carmaux attribue chaque année à l'Amicale du Personnel une subvention d'un montant de 20 457 € voté au Budget Primitif.

En 2017, l'Amicale du Personnel qui assurait pour la Ville et le CCAS des prestations d'action sociale, s'est mise en sommeil et a été dissoute le 9 novembre 2017. Afin de remplir ses obligations en la matière, la Ville et le CCAS de Carmaux ont fait le choix d'organiser un temps collectif le 16.12.2017 avec spectacles et apéritif dinatoire. En complément, des bons d'achat individuels seront également remis au personnel pour Noël ainsi que pour les événements familiaux (naissance, mariage, retraite). L'ensemble des prestations d'action sociale se substitue à la subvention accordée à l'Amicale.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour 2017 et d'une manière plus générale sur l'attribution au Personnel de la Ville de bons d'achat pour les fêtes de Noël et pour les événements familiaux, valables dans les commerces de Carmaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des bons d'achat au Personnel de la Ville dans le cadre de son action sociale pour l'année 2017 et adopte la possibilité de pouvoir recourir dans ce cadre pour les années à venir à l'attribution à son personnel de bons d'achat valables dans les commerces de Carmaux.

5 - Décisions Modificatives (DM) :

DM n° 3 – Ville de Carmaux

Madame Françoise COUCHAT-MARTY propose d'examiner le document fourni et de commencer par la section d'investissement. Elle commente ligne par ligne ce projet de délibération qui s'élève à **262 941,10 €**.

Cette DM enregistre deux nouvelles recettes, une première provenant de Fonds Européens pour la rénovation urbaine du quartier de la Verrerie à hauteur de 222 941,10 €, et une deuxième subvention Départementale d'un montant de 40 000 € pour l'aménagement de la gare multimodale 2^{ème} tranche. De plus, un crédit de 15 035,30 € provenant des travaux divers d'espaces verts a permis d'abonder plusieurs lignes budgétaires déficitaires.

Quant à la section de fonctionnement, cette dernière s'équilibre à **46 802,71 €**.

Elle se caractérise principalement par l'ajout de 13 310 € pour l'attribution de nouvelles subventions et de 20 320 € sur le compte : « fêtes et cérémonies » pour l'organisation du Noël des agents.

Toutes ces nouvelles propositions sont financées principalement par le reversement de l'excédent de la Régie PV Solaire et de la subvention de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.

Madame la 1^{ère} Adjointe, poursuit et soumet au vote **la décision modificative n° 3 qui est adoptée à l'unanimité** par l'assemblée délibérante.

Monsieur Bernard RAYNAL fait remarquer qu'il aurait souhaité avoir un document budgétaire plus complet, incluant la reprise des crédits déjà alloués et votés lors des séances précédentes.

DM n° 2 – PV Solaire

Ce projet de décision modificative n'appelle aucun commentaire particulier, et est **adopté à l'unanimité** par l'assemblée délibérante.

6 - Ajustements de crédits :

Madame Françoise COUCHAT-MARTY informe le Conseil Municipal de la nécessité pour le service financier de procéder avant la fin de l'année, en section de fonctionnement, à des ajustements de crédits entre chapitres budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à procéder en cette fin d'année aux virements d'ordre nécessaires.

7 - Tarifs 2018 : Cf. document déjà transmis

Monsieur Dario NUNES indique à l'assemblée que les tarifs des années 2016 et 2017 n'ont pas été révisés. C'est pourquoi pour 2018, il est proposé une hausse d'environ 1 % des seuls tarifs des droits de place et du matériel municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette proposition.

8 - Demandes de subventions TepCV : récapitulatif des actions 2016-2018 et des financements TepCV et Région :

Monsieur Alain ESPIÉ rappelle à l'assemblée que la Ville de Carmaux, a co-signé en décembre 2016 avec le Pôle territorial Albigeois-Bastides une deuxième convention d'appui financier dans le cadre de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV 2).

Cette deuxième phase de financement concerne les opérations suivantes :

- La rénovation de l'éclairage public à source mercure avec un objectif de diminution d'au moins 50% de la consommation énergétique.
- La réalisation d'un cadastre solaire permettant de connaître le potentiel de production d'électricité photovoltaïque par bâtiment sur la ville de Carmaux.
- La rénovation énergétique de 3 logements communaux avec une utilisation de matériaux bio-sourcés.
- La mise en place du salon éco-énergie pour 2016 et 2018.

En plus de ce financement la ville de Carmaux sollicitera les aides de la Région Occitanie dans le cadre du « dispositif de soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements des communes à vocation sociale » pour la rénovation énergétique des logements suivants :

- 13 avenue de Rosières.
- 10 rue des écoles.
- 11 ter rue des écoles.

Ces logements bénéficieront d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (actuellement 7.72€/m²) et auront un gain énergétique d'au moins 30% après rénovation.

Le plan de financement de ces actions est le suivant :

Intitulé de l'opération	Coût unitaire	Q té	Montant total des travaux	Montant Eligibles au TepCV	TEPCV		REGION		Montant restant à charge
					%	€	%	€	
Remplacement de l'éclairage public à source mercure	500€	6000	300 000€	300 000€	30 %	90 000€	-	-	210 000 €
Rénovation de logements communaux avec utilisation de matériaux recyclés ou bio-sourcés	2x55000€ Et 1x65000€	3	175 000€	120 000€	65 %	78 000€	8.5%	15 000€	82 000€
Réalisation d'un cadastre solaire	38 250€	1	38 250€	15 000€	80 %	12 000€	-	-	26 250€
Mise en place du salon éco-énergie en 2016 et 2018	50 000€	2	100 000€	13 750€	80 %	11 000€	-	-	89 000€

Il est proposé de valider les plans de financement exposés ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents aux dossiers d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement des actions d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables tel que présenté.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur Alain ESPIÉ précise à l'assemblée qu'en ce qui concerne la rénovation du logement municipal, la Ville souhaite montrer les différentes possibilités du devenir d'un bâtiment économe.

Monsieur RAYNAL souligne que les particuliers qui rénovent un logement avec des matériaux recyclés ne bénéficient pas des mêmes subventions que les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire lui répond que la Ville souhaite lancer la rénovation d'immeuble communal en visant l'exemplarité et la recherche de l'atteinte du niveau de performance le plus élevé possible afin d'en obtenir sa valeur résiduelle précise.

Monsieur IZARD tient à rajouter que le salon éco-énergies est très apprécié et permet aux particuliers de découvrir les nouvelles technologies en matière d'économies d'énergies. Ce salon positionne la Ville de Carmaux dans une démarche très vertueuse et cette dynamique est entendue à l'extérieur.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement de nouveaux matériaux sont présentés à ce salon et que la Ville est à la recherche d'un personnage emblématique pour le parrainer. Une réflexion est en cours pour trouver un parrain concerné par le développement durable et le nom de Pierre RABHI a été avancé.

9 - Implantation de bornes de charge pour véhicules électriques ou hybrides :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'implanter des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la ville de Carmaux pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDET à l'échelle du département.

Suite à un appel d'offres lancé dans le cadre d'un groupement de commande en novembre 2015, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a retenu l'entreprise Bouygues Énergies Services pour un lot global comprenant la supervision, la fourniture, la pose, l'installation, la maintenance et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter trois séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides, et donc d'équiper deux places contiguës de stationnement.

A ce jour, 3 bornes de recharge sont installées sur le parking du pôle multimodal.

En l'absence du projet de convention, il est proposé au Conseil Municipal d'acter le principe de contractualiser avec le SDET pour ce qui concerne la gestion et l'entretien des bornes de charge électriques sur la Ville de Carmaux mises en place par ce dernier. Une convention entre les parties viendra en préciser les modalités avec un plafonnement de la participation annuelle de la Commune à hauteur de 500 € par borne.

Monsieur le Maire précise que pour être éligible aux aides mises en place par l'Etat et l'ADEME, il est nécessaire de délibérer à la fois sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques et sur celle de la redevance d'occupation du domaine public pour le SDET. Il ajoute concernant cette dernière, qu'une convention viendra en préciser les modalités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2016 approuvant le transfert de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »

APPROUVE la gratuité du stationnement des véhicules électriques pendant les 2 premières années suivant l'implantation des infrastructures de charge sur le domaine public.

APPROUVE la gratuité de l'occupation du domaine public en faveur du SDET.

PREND acte du principe de contractualiser avec le SDET pour la mise en place de la gestion et l'entretien de bornes de recharges électriques sur la Ville de Carmaux.

Monsieur Bernard RAYNAL est d'accord sur le principe mais s'interroge sur le financement de ces bornes.

Monsieur ESPIÉ lui indique que la fourniture et l'installation de ces bornes sont financées par le SDET.

Monsieur Bernard RAYNAL souligne qu'il ne comprend pas cette démarche qui consiste à faire financer par les collectivités des installations exploitées par des opérateurs économiques qui vont se rémunérer sur les usagers. Il cite le cas de grands groupes pétroliers qui financent sur leur fonds propres les installations de pompes qu'ils amortissent par la suite. Or, ce qui est proposé au cas présent demeure assez incompréhensible quant au modèle économique envisagé.

II – AFFAIRES GENERALES

10 – Tableau des emplois :

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique à l'assemblée qu'en vue de pouvoir réaliser les avancements de grade et promotions prévues au mois de janvier 2018, il est proposé au Conseil Municipal de modifier au 1^{er} janvier 2018 le tableau des emplois comme suit :

- **Filière administrative :**
 - o Création d'un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe
 - o Suppression d'un emploi de Rédacteur Principal 2^{de} Classe
- **Filière technique :**
 - o Création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
 - o Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique
 - o Création d'un emploi de Technicien
 - o Suppression d'un emploi d'Agent de Maîtrise

Considérant que la C.A.P. du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn afférente aux avancements de grade se tiendra postérieurement au mois de janvier 2018, les suppressions de postes mentionnées ci-dessus apparaîtront à l'occasion d'une prochaine mise à jour du tableau des emplois. Ceci a pour conséquence une augmentation artificielle et temporaire du nombre des emplois.

Ci-après le tableau des effectifs réactualisés pour tenir compte des propositions ci-dessus.

TABLEAU DES EMPLOIS

Filières	Grade	Nombre de postes		Durée hebdomadaire de service (nombre heures et minutes)
		01.12.2017	01.01.2018	
Administrative	Adjoint administratif	3	3	2 postes à temps complet, 1 poste à 21,5 hebdomadaires
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	3 postes à temps complet, 1 poste à 17,5
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	2 postes à temps complet
	Rédacteur	4	4	4 postes à temps complet
	Rédacteur principal de 2ème classe	8	8	8 postes à temps complet
	Rédacteur principal de 1ère classe	2	3	2 postes à temps complet 1 poste à 28 heures
	Attaché	2	2	2 postes à temps complet
	Attaché Principal	1	1	1 poste à temps complet
	D.G.S. - emploi fonctionnel	1	1	1 poste à temps complet
Technique	Adjoint Technique	33	33	32 postes à temps complet 1 poste à 20 heures
	Adjoint technique principal 2° classe	35	36	36 postes à temps complet
	Adjoint technique principal 1ere classe	15	15	15 postes à temps complet
	Agent de maîtrise	2	1	1 poste à temps complet
	Agent de maîtrise principal	8	8	8 postes à temps complet
	Technicien	3	4	4 postes à temps complet
	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1 poste à temps complet
	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1 poste à temps complet
Ingénieur principal	1	1	1 poste à temps complet	

Culturelle	Adjoint du patrimoine	1	1	1 poste à temps complet
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	5	5	3 postes à temps complet 1 poste à 24 heures 1 poste à 28,25 heures
	Assistant de conservation	1	1	1 poste à temps complet
	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2 postes à temps complet
	Attaché de conservation du patrimoine	3	3	2 postes à temps complet
Sociale	Agent social	1	1	1 poste à temps complet
	ASEM principal de 2 ^e me classe	2	2	2 postes à temps complet
	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2 postes à temps complet
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1 poste à temps complet
Animation	Adjoint d'animation	4	4	2 postes à temps complet 1 poste à 28,25 heures 1 poste à 2 heures
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e me classe	2	2	2 postes à temps complet
Sportive	Educateur des A.P.S principal 1 ^{ère} classe	1	1	1 poste à temps complet
Total général		151	154	

Il sera proposé lors au Conseil municipal de délibérer à nouveau en 2018 au sujet du tableau des emplois pour tenir compte de l'ensemble des avancements de grade et promotions prévus sur l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la ville de Carmaux.

11 - Recrutement d'un vacataire :

Madame Véronique DEYMIER indique à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer une mission ponctuelle de chauffeur de minibus et pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,85 €. Le montant sera valorisé en fonction de l'évolution du point d'indice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
Article 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,85 €. Le montant sera valorisé en fonction de l'évolution du point d'indice,
Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
Article 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

12 - Désignation d'un suppléant au Syndicat Pôle des Eaux du Carmausin :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors du précédent Conseil Municipal, il a été désigné un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du Syndicat du Pôle des Eaux du Carmausin suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre IZARD. Ainsi, Madame Danièle SCHMITT a été désignée titulaire et Monsieur Gérard CAVALIÉ suppléant. Or, ce dernier était déjà suppléant de cette instance. Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un autre suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique DEYMIER.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Véronique DEYMIER en qualité de suppléante du Syndicat du Pôle des Eaux du Carmausin.

Les élus siégeant au Syndicat du Pôle des Eaux du Carmausin sont donc :

Membres titulaires : Alain ESPIÉ – Dario NUNES – Jean-Pierre PERIÉ – Danièle SCHMITT

Membres suppléants : Francine ALBAR – Bernard RAYNAL – Gérard CAVALIÉ – Véronique DEYMIER

13 - Rapport « Accessibilité » : Cf. rapport déjà transmis

Monsieur Dario NUNES rappelle à l'assemblée que ce rapport expose toutes les interventions de la Ville en matière d'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Il a été mis en place depuis 2009.

Monsieur Dario NUNES précise que la Ville dépense environ 100 000 €/an pour l'accessibilité. Actuellement, l'ensemble des bâtiments communaux est conforme et accessible. Il indique que la Ville a également mis en place une aide aux commerces effectuant des travaux d'accessibilité et déposant une demande d'aide financière à la Ville.

Le Conseil Municipal prend acte par délibération de la présentation du rapport 2017 d'accessibilité établi par la commission communale d'accessibilité.

III – COMMUNICATION DU MAIRE

14 – Contrat Région 2018-2021 dispositif Bourg-Centre :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un appel à projets régional 2018-2021 est lancé pour les centres-bourgs. Il indique que Carmaux pourrait s'associer avec la Ville de Blaye les Mines pour candidater et aussi présenter un seul et même dossier pour la fin de l'année 2017.

15 – Résultat appel à projets Régional « Energies Coopératives Citoyennes » :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'est rendu avec une délégation de 5 personnes à Montpellier à un forum ENERGAÏA sur les énergies renouvelables qui existe depuis plusieurs années à Montpellier.

La Région Occitanie partenaire de cet événementiel a affiché à l'occasion de ce salon son ambition de devenir la 1^{ère} Région à énergie positive de France. Il est vrai que sa position géographique présente un certain avantage de ce point de vue.

La délégation composée de Monsieur Alain ESPIÉ, Maire de Carmaux, de Monsieur Robert CRESPO, Président de la Régie PV Solaire, de Monsieur Henri EBBO, Directeur Général des Services, de Monsieur Jean-Marc SENGES, Directeur des Services Techniques et de Madame Laetitia KARAM, chargée de mission Transition Ecologique, s'est rendue à la cérémonie de désignation des lauréats de l'appel à projet régional « énergies renouvelables coopératives et citoyennes ». En effet, la Ville de Carmaux a été retenue pour cet appel à projet et va donc pouvoir bénéficier de certaines aides conséquentes pour mettre en place la coopérative solaire dont elle est à l'initiative. Il importait de se rendre sur place pour la cérémonie de désignation des lauréats.

Il ajoute que Carmaux a décidé d'associer d'autres communes dans sa démarche pour la création de cette coopérative solaire et qu'actuellement les statuts de la structure sont en cours de rédaction afin de déterminer concrètement les modalités de prêt de toitures, etc ...

Monsieur Alain ESPIÉ fait savoir qu'il a trouvé ce forum particulièrement intéressant de par la richesse et la diversité des expositions et des conférences.

Il conclut sur ce sujet en se projetant pour que Carmaux devienne la première ville à énergie positive de la première région à énergie positive de France.

Information sur les Urgences – FILIERIS - Cf. tract distribué en séance :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'une manifestation est prévue vendredi 15 décembre 2017 à 17h pour soutenir le service de soins non programmés de la Polyclinique Ste Barbe appelés par les Carmausins : « Urgences de la clinique ».

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une situation contradictoire. Dans la Dépêche internet, Monsieur J. Marie GARCIA directeur délégué de FILIERIS indique qu'il ne s'agit, en ce qui concerne les soins non programmés, que d'un simple déplacement de service. Or, Monsieur Jean BOUBOVETZKY, médecin au service d'accueil de proximité de la clinique Sainte Barbe mentionne qu'il s'agit d'une fermeture pure et simple de ce service.

Exposition Jules Cavallès :

Monsieur Jean-Pierre IZARD rappelle aux élus le vernissage de l'exposition Cavallès, prévu le mardi 19 décembre 2017 à 18h en présence de peintres emblématiques du Carmausin.

Festivités de fin d'année :

Monsieur Robert CRESPO rappelle qu'au Centre Culturel se déroule la semaine du conte d'hiver jusqu'au 29 décembre 2017.

Il annonce que le CCAS organise un concert de Gospel salle Mitterrand le 23 décembre 2017 en partenariat avec le groupe Gospel.

Monsieur Dario NUNES indique que les commerçants ont prévu diverses animations place Jean Jaurès à partir du 17 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Monsieur le Maire termine la dernière séance du Conseil Municipal de l'année en invitant l'ensemble des élus à partager le verre de l'amitié.